

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 8/10/2019
--

et publication le 8/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

Village Saint-Antoine, réalisation de l'aménagement extérieur et de la halle : attribution des marchés de travaux

Le Président rappelle que par délibération du 14 février 2019, l'assemblée avait été informée du lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne, au lieu-dit Saint-Antoine – Lanrivain, décomposée en 4 phases :

- ✓ Fin 2018 : travaux de clos et couvert sur le bâtiment destiné à l'accueil des stagiaires
- ✓ Premier semestre 2019 : Chantier de transformation de certains bâtiments du village en centre de formation et achèvement du bâtiment destiné à l'accueil des stagiaires
- ✓ Premier semestre 2020 : Construction d'une halle
- ✓ 2020 : Début de la réalisation des « jardins fantastiques »

Dans le cadre de cet échéancier, des premières consultations ont été lancées pour l'attribution des marchés de travaux suivant deux procédures adaptées en 2018 (marchés 2018-005 & 2018-009).

Une nouvelle consultation, suivant une procédure adaptée, a été lancée le 05 août 2019 pour répondre à des lots déclarés infructueux lors des consultations de 2018 et pour intégrer les travaux de la Halle suite au dépôt d'un permis modificatif.

Vingt-et-un dossiers ont été retirés, dix plis ont été transmis par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité, conformément aux dispositions des articles L.2132-2, R.2132-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

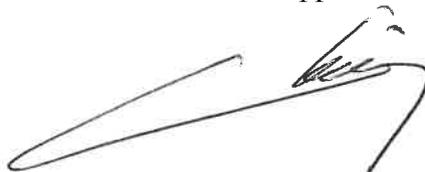
Le Président présente le rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre, l'atelier RUBIN, tenant compte de la phase de négociation entreprise depuis l'ouverture des plis du 23 septembre 2019 et de la déclaration de lots infructueux qui nécessitera d'engager une nouvelle mise en concurrence sans publicité, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Le Président propose au conseil de lui donner acte de cette communication.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Donne acte au Président de la transmission des informations relatives à l'attribution des marchés de travaux de réalisation de l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne, attribution effectuée par lui en application de la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2014 lui déléguant toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le renouvellement et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Philippe', written over a horizontal line.